

Règlement Corri'Trail Golènoise 2027

3^e édition — dimanche 11 avril 2027 — Complexe Sportif du Pinet, Sainte-Sigolène (43600)

Table des matières

1. Organisation.....	3
2. Tarification.....	3
3. Accessibilité aux épreuves.....	3
4. Parcours et catégorie.....	4
5. Postes de contrôle et balisage.....	5
6. Horaire des courses.....	5
7. Récompense.....	6
8. Modalités de classement de la Course Individuelle.....	6
9. Modalités de classement du Challenge Équipe.....	6
10. Ravitaillement et repas.....	6
11. Droit à l'image.....	6
12. Abandons.....	7
13. Mise hors course.....	7
14. Assurance.....	7
15. Modification, annulation.....	7

1. Organisation

L'association Trail Golénois organise la 3^e édition de la Corri'Trail Golénoise le dimanche 11 avril 2027, au Complexe Sportif du Pinet à Sainte-Sigolène (43600).

Pour cette nouvelle édition, la manifestation évolue et propose désormais trois formats, ouverts à tous, de 7 à 99 ans :

- Course Individuelle : une boucle de 4 km à parcourir un maximum de 9 tours, avec un temps imparti à chaque tour qui se resserre au fil de la course. Départ à 9h00.
- Challenge Équipe (nouveau 2027) : par équipes de 2 à 10 coureurs, réaliser le plus grand nombre de tours de 4 km en 5 heures de course non-stop, tous ensemble ou en relais. Départ à 9h00.
- Courses Enfants (nouveau 2027) : trois parcours adaptés par tranche d'âge à partir de 7 ans — Les Joeys, La Kangou'kids et Les Jumpers (détails en section 4.1).

Ce format ludique par tours, inspiré de la Backyard Ultra et de la Corrida, permet à chaque participant de choisir son propre niveau de défi : que l'on réalise 1 tour (4 km), 3 tours (12 km) ou l'intégralité des 9 tours (près de 40 km), c'est le coureur qui décide.

L'intégralité des bénéfices de cette édition est reversée à l'APEL de l'école Saint Joseph de Sainte-Sigolène, afin de soutenir des projets en lien avec le sport et la jeunesse.

Les coureurs peuvent contacter l'organisation via l'adresse mail trailgolenois@gmail.com, ou par téléphone : Line Montana (06 52 66 15 25) ou Evan Montana (07 68 62 51 43).

2. Tarification

⚠ À COMPLÉTER / À VÉRIFIER — *les inscriptions 2027 ne sont pas encore ouvertes sur la plateforme (« Les inscriptions ne sont actuellement pas ouvertes »), donc aucun tarif n'est publié à ce jour. La trame ci-dessous reprend la structure 2026 (à adapter avec les montants retenus pour 2027) :*

Course Individuelle :

- ... € pour les inscriptions en ligne avant le ... (tarif early bird)
- ... € pour les inscriptions en ligne avant le ... (tarif standard)
- ... € pour les inscriptions sur place

Challenge Équipe :

- ... € par participant (tarif individuel identique pour chaque membre de l'équipe, quelle que soit la taille de celle-ci — ex. équipe de 3 coureurs : $3 \times \dots$ €. Il n'y a pas de tarif forfaitaire par équipe.)

Courses Enfants — un tarif propre à chaque course :

- Les Joeys : ... € par enfant
- La Kangou'kids : ... € par enfant
- Les Jumpers : ... € par enfant

Comme en 2026, une option repas/snack pourra être proposée lors de l'inscription, à un tarif à confirmer (le repas sur place étant traditionnellement majoré par rapport au tarif en ligne).

3. Accessibilité aux épreuves

Conformément aux articles L 231-3 du Code du sport et L 3622-2 du Code de la santé publique, les inscriptions à la Course Individuelle et au Challenge Équipe ne seront validées qu'après présentation de l'un des documents suivants :

3.1 Pour les licenciés :

Une licence FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprises, Athlé Running ou Pass J'aime Courir) en cours de validité à la date de la compétition.

Une licence sportive en cours de validité délivrée par une fédération agréée parmi les suivantes :

- FCD (Fédération des Clubs de la Défense)
- FFSA (Fédération Française de Sport Adapté)
- FFH (Fédération Française Handisport)
- FSPN (Fédération Sportive de la Police Nationale)
- ASPTT (Fédération Sportive des ASPTT)
- FCF (Fédération Sportive et Culturelle de France)
- FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail)
- UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique)

Sur la licence doit figurer la mention, par tout moyen, d'une non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition.

Les licences FFTRI sont acceptées uniquement si la mention « course à pied en compétition » y figure.

3.2 Pour les non-licenciés :

Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 3 mois.

Un PPS¹

3.3 Pour les mineurs :

Une autorisation parentale sera exigée (un modèle est disponible au téléchargement sur le site de l'association).

4. Parcours et catégorie

4.1 Catégories d'âge :

Chaque épreuve est ouverte à partir d'une catégorie minimale :

Épreuve	Catégorie minimale	Code FFA	Née(e) en / avant
Course Individuelle	Junior	JU	2009 ou avant
Challenge Équipe	Minime	MI	2013 ou avant

Δ À COMPLÉTER / À VÉRIFIER — les années de naissance ci-dessus sont calculées par projection d'un an par rapport à la grille officielle FFA de la saison 2025/2026 (Junior : 2007-2008 ; Minime : 2011-2012 ; Cadet : 2009-2010), la FFA n'ayant pas encore publié sa grille pour la saison 2026/2027 au moment de la rédaction — à confirmer auprès de la FFA avant diffusion.

Pour le Challenge Équipe, les coureurs des catégories Minime et Cadet (nées entre 2010 et 2013) ne sont pas autorisés à enchaîner deux tours **consécutifs** : une pause est obligatoire entre deux de leurs tours.

Courses Enfants — réparties en trois parcours par tranche d'âge (détail en 4.2) :

- Les Joeys : nées entre 2018 et 2020 (7 à 9 ans)
- La Kangou'kids : nées entre 2014 et 2017 (10 à 13 ans)
- Les Jumpers : nées entre 2010 et 2013 (14 à 17 ans)

4.2 Description du parcours :

Le parcours emprunté pour la Course Individuelle et le Challenge Équipe est une boucle de 4 km au Complexe Sportif du Pinet, avec un dénivelé positif d'environ 80 m par tour. Il est balisé et sécurisé par des signaleurs placés à

des postes de contrôle stratégiques tout au long du circuit. Ces signaleurs seront en liaison téléphonique permanente avec les organisateurs.

Les Jumpers (14-17 ans) empruntent ce même parcours de 4 km en forêt. La Kangou'kids (10-13 ans) suit un parcours de 1 000 m visible depuis les gradins, pour l'encouragement des familles. Les Joeys (7-9 ans) courent sur 400 m autour de la piste d'athlétisme, dans une ambiance festive et accompagnés de la mascotte.

4.3 Sécurité et organisation :

- Les coureurs devront respecter le code de la route sans exception, notamment sur les portions de voies publiques ouvertes à la circulation.
- Un poste de secours sera mis en place proche du départ de la course.

4.4 Accessoires autorisés :

- Les bâtons de marche
- Les participants doivent courir avec des équipements adaptés à une épreuve de trail (chaussures, vêtements techniques, etc.)

5. Postes de contrôle et balisage :

Les postes de contrôle doivent être obligatoirement passés dans l'ordre.

Les coureurs devront suivre le balisage, sous peine de disqualification en cas de raccourci ou de passage hors circuit balisé.

6. Horaire des courses

Date limite d'inscription : à confirmer.

Samedi 10 avril 2027, de 17h00 à 19h00 : retrait des dossards et inscriptions sur place, au Complexe Sportif du Pinet.

Dimanche 11 avril 2027 :

- 7h30 – 8h45 : retrait des dossards, inscriptions sur place possible
- 9h00 : départ de la Course Individuelle et du Challenge Équipe
- 9h40, 10h20, 11h00, 11h35, 12h10, 12h45, 13h15, 13h50 : barrières horaires de fin de tour et départ du tour suivant (Course Individuelle)
- 14h00 : dernier départ autorisé pour un nouveau tour du Challenge Équipe — toute équipe franchissant la ligne après 14h00 ne peut pas repartir
- 14h15 : départ des Jumpers (14-17 ans)
- 15h00 : départ de La Kangou'kids (10-13 ans)
- 15h15 : départ des Joeys (7-9 ans)
- 15h30 : podiums de toutes les courses

Inscriptions :

- En ligne : via la plateforme d'inscription de l'association — **date limite à confirmer** (inscriptions non ouvertes à ce jour).
- Sur place : possible aux créneaux ci-dessus, dans la limite des dossards disponibles.

Toute inscription est définitive. Aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

7. Récompense

Course Individuelle : des récompenses seront attribuées aux premiers de chaque catégorie à partir de cadet, pour les hommes comme pour les femmes, ainsi qu'aux trois premiers du classement scratch féminin et aux trois premiers du classement scratch masculin.

⚠ À COMPLÉTER / À VÉRIFIER — *les modalités de récompense propres au Challenge Équipe (équipe arrivée en tête, meilleure progression, etc.) ne sont pas précisées sur le site à ce jour — seule la règle de classement (section 9) est confirmée.*

Courses Enfants :

- Les Joeys et La Kangou'kids : tous les enfants sont récompensés d'une médaille.
- Les Jumpers : les trois premiers garçons et les trois premières filles sont récompensés.

8. Modalités de classement de la Course Individuelle

Le classement de la Course Individuelle se fait par points, cumulés sur l'ensemble des tours réalisés (jusqu'à 9 tours maximum).

À chaque tour, les coureurs sont classés selon leur ordre d'arrivée, et cet ordre détermine le nombre de points gagnés sur ce tour : mieux un coureur est classé à un tour donné, plus il marque de points sur ce tour. Ces points s'additionnent tour après tour.

Le vainqueur de la Course Individuelle est le coureur qui totalise le plus grand nombre de points à l'issue de la course. Il faut donc rester bien classé à chaque tour pour espérer remporter le classement général, et pas seulement réaliser un grand nombre de tours.

9. Modalités de classement du Challenge Équipe

L'équipe gagnante du Challenge Équipe est celle qui totalise le plus grand nombre de tours de 4 km en 5 heures de course non-stop (départ 9h00, dernier départ autorisé à 14h00 pour repartir sur un nouveau tour).

Le relais entre les membres d'une même équipe s'effectue par la transmission du dossard à la fin de chaque tour (il est conseillé de prévoir un porte-dossard pour faciliter la transmission).

Pour être classée, chaque équipe doit voir chacun de ses membres réaliser au moins un tour au cours de l'épreuve.

10. Ravitaillement et repas

Un ravitaillement sera proposé à la fin de chaque tour de 4 km pour la Course Individuelle et le Challenge Équipe, inclus dans l'inscription à la course, ainsi qu'une buvette tout au long de la journée.

Un snack pourra également être proposé si le coureur l'a sélectionné lors de son inscription.

Le snack sera remis au coureur à la fin de sa course.

Le snack sera disponible sur place, sous réserve de disponibilité et dans la limite des quantités prévues.

11. Droit à l'image

En participant à cette manifestation, chaque concurrent(e) — ou son représentant légal pour les mineurs — autorise les organisateurs à utiliser son image, sa voix, ainsi que toute photo ou vidéo prise lors de l'événement, à des fins promotionnelles. Si un participant (ou le représentant légal d'un enfant participant) ne souhaite pas que son image soit utilisée, il doit en informer les organisateurs avant l'événement.

12. Abandons

En cas d'abandon, le coureur devra impérativement informer le responsable du poste de contrôle ou du ravitaillement le plus proche et lui remettre son dossard. Le coureur ne sera pas considéré comme ayant abandonné s'il termine son tour dans les délais, mais choisit ensuite d'arrêter.

13. Mise hors course

Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ ou d'arrêter tout concurrent adoptant un comportement pouvant constituer un danger pour lui-même ou pour les autres participants (notamment en ce qui concerne le respect du code de la route), ou ne respectant pas autrui et/ou l'environnement (dégradation, jet de détritus, emballages ou tout autre produit ou matière en dehors des zones de ravitaillement situées sur le parcours).

14. Assurance

Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile couvrant les membres de l'organisation ainsi que les concurrents. Toutefois, il est fortement recommandé aux participants (ou à leurs représentants légaux pour les Courses Enfants) de souscrire des garanties d'assurance complémentaires, notamment pour couvrir les dommages corporels, auprès de leur fédération ou de leur compagnie d'assurance.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas d'accident, de défaillance liée à un état de santé insuffisant, à une préparation inappropriée ou à un comportement irresponsable, ni en cas de vol.

15. Modification, annulation

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler tout ou une partie de la manifestation en cas de force majeure (conditions météorologiques, etc.).

¹ Parcours de Prévention Santé